

RELEVÉ CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE SUR LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DU RISQUE DE VIOLENCE ET D'HOMICIDE CONJUGAL COMMIS PAR LES HOMMES**OBJECTIF**

L'objectif principal de ce travail est d'abord d'effectuer un relevé exhaustif des instruments d'évaluation du risque de violence et d'homicide conjugal commis par les hommes. Également, de réaliser une synthèse critique de la littérature et enfin, d'apporter quelques réflexions théoriques aux études empiriques existantes.

MÉTHODOLOGIE

Un relevé de la littérature a été effectué et nous avons identifié les auteurs clés dans le domaine. En conclusion, nous proposons quelques pistes de réflexion quant à l'élaboration d'un outil.

INTRODUCTION

L'évaluation du risque de commettre des comportements violents n'est pas facile et plusieurs chercheurs sont critiques, voire pessimistes face à cette tâche. L'approche multiméthode est habituellement privilégiée, c'est-à-dire l'utilisation de grilles actuarielles (type d'instruments composés de facteurs de risque identifiés dans les études empiriques) associées à une approche clinique (supportée par un cadre théorique). Les chercheurs soulèvent aussi l'importance de bien définir les comportements de violence autant conjugale qu'à l'extérieur de la famille, et ils ajoutent que plus un comportement est rare, plus il est difficile à prédire (Brunet, 1999; Villaggi, 2001).

Selon le Gouvernement du Québec (1995), la violence conjugale se définit comme étant des agressions verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, ainsi que les actes de domination sur le plan économique commis contre la conjointe. Ce type de violence est un moyen choisi pour dominer sa conjointe et affirmer son pouvoir sur elle. Cette définition tient compte que les femmes sont les victimes dans la très grande majorité des cas. De plus, selon Dauvergne et Li (2006), la violence conjugale regroupe divers comportements qui ont des conséquences psychologiques et physiques sur la victime.

Quant à l'homicide conjugal, il s'agit de l'homicide volontaire ou involontaire d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e) par un individu occupant le rôle d'un(e) conjoint(e) ou d'un(e) ex-conjoint(e) pour la victime (Gouvernement du Québec, 1995). Le terme « crime passionnel » est également utilisé pour désigner l'homicide conjugal. Ce vocable est utilisé plus particulièrement par les chercheurs français (Bénézech, 1987; De Greef, 1973; Lagache, 1997). D'autres termes sont également utilisés pour désigner l'homicide conjugal et ce, en fonction du sexe de l'agresseur. Ainsi, le mariticide (McKee, Shea, Mogy, & Holden, 2001), le maricide (Frigon, 1996) et le viricide (Allen, 1980) signifient l'homicide de l'époux ou du conjoint par la conjointe. L'uxoricide se définit par l'homicide de l'épouse ou de la conjointe par le conjoint. Ce terme est également utilisé pour désigner l'homme qui fait l'homicide (Niobey, Larousse, Lagané, & Guilbert, 1978).

En 2005, la violence conjugale représentait 17 % de tous les crimes violents dénoncés au Canada et 86 % des victimes étaient des

femmes. Les infractions de violence conjugale les plus fréquentes sont les voies de fait simples (67 %), suivies des voies de fait armées (12 %), des menaces (11 %), du harcèlement criminel (8 %), des agressions sexuelles (1 %) et des autres types d'agressions (1 %). De plus, au Canada, en 2005, les homicides conjugaux constituaient 53 % des homicides familiaux et dans 78 % des cas, il s'agissait d'un uxoricide (Dauvergne, & Li, 2006). Au Québec, suite à une étude des dossiers du Bureau Coroner en Chef du Québec, Léveillé et Lefebvre (2008) ont répertorié 139 hommes (89,1 %) et 17 femmes (10,9 %) ayant tué leur conjoint entre 1997 et 2007.

VIOLENCE CONJUGALE

Dans le cas de la prédiction des comportements de violence conjugale, Dutton et Kropp (2000) indiquent qu'il est possible d'évaluer le risque plus facilement dans les cas de violence conjugale que dans les cas de violence plus générale (en dehors de la famille) étant donné les trois aspects suivants : la violence conjugale se répète (de 25 % à 50 %), ainsi réduisant le risque de « faux positifs »; l'évaluateur a souvent accès à la victime potentielle (la conjointe) qui devient une source d'informations importante et enfin, plusieurs facteurs de risque ont été identifiés ces dernières années.

Les facteurs de risques répertoriés dans les études peuvent se diviser en trois sections : les facteurs de risque qui discriminent les hommes violents contre leur conjointe et ceux qui ne le sont pas, les facteurs de risque associés à la récidive et la mesure du risque d'éventuels comportements de violence conjugale. La plupart de ces facteurs sont reliés à l'histoire de comportements violents (incluant les comportements et les attitudes antisociales), l'instabilité des relations et au niveau de l'emploi, les problèmes de santé mentale et les troubles de la personnalité¹, les abus vécus dans l'enfance, la motivation concernant le traitement et les attitudes envers les femmes. Ces facteurs ne sont pas de véritables prédicteurs, tel que mentionné par Dutton et Kropp (2000), toutefois, ils sont en corrélation avec les comportements violents dans le couple.

Selon Dutton (2006), le PAS (The Propensity for Abusiveness Scale) est une échelle auto rapportée qui s'applique davantage à une population non criminelle ou pré criminelle (à une première offense) car l'objectif est de prédire l'abus émotionnel et le risque d'abus physique. Les questions portent sur les traitements infligés par les parents, le style d'attachement, les réponses à l'agressivité, les symptômes traumatiques et la stabilité du concept de soi. Cette échelle peut correctement discriminer les hommes abusifs dans une proportion de 82,2 %.

Le SARA (The Spousal Assault Risk Assessment Guide) a été développé par Kropp et Hart en 2000. L'outil comprend 20 items issus de la littérature empirique sur la violence conjugale et de la littérature clinique portant sur l'évaluation des hommes qui commettent des comportements violents envers leur conjointe. Ces items sont regroupés en 4 sections principales : les antécédents criminels, l'adaptation psychosociale (problèmes relationnels, au travail, etc.), les antécédents de violence conjugale et les caractéristiques du délit le plus récent. L'objectif de cet instrument est

¹ Dutton (1996, 2007) a élaboré une typologie d'hommes qui ont fait de la violence conjugale en se basant sur des observations cliniques et sur des résultats provenant du Millon Clinical Multiaxial Inventory II (MCMI-II: test évaluant la présence ou l'absence de troubles de la personnalité sur l'axe II du DSM-III). Dans sa typologie, l'auteur a identifié trois groupes d'hommes, soit les « cycliques » qui présentent un trouble de la personnalité limite, les « psychopathes » ayant un trouble de la personnalité antisociale et les « surcontrôlés » qui ont un trouble de la personnalité évitante, dépendante ou passive-agressive.

de structurer et d'accroître le jugement clinique (professionnel) à propos du risque de comportements de violence conjugale. La procédure proposée par les auteurs est de faire une entrevue avec l'accusé et la victime, et aussi de faire l'étude des différents dossiers, tels que les rapports de police et les témoignages de la victime. Selon les études ayant apprécié les qualités métrologiques, il y a un taux de fidélité inter juges élevé et les cotations discriminent bien les contrevenants qui ont commis de la violence conjugale et ceux qui n'en ont pas commis.

Le DVSI (The Domestic Violence Screening Instrument) a été développé par Williams et Houghton en 2004. Les auteurs proposent une entrevue structurée concernant l'histoire criminelle complète de la personne évaluée avant sa comparution en cour. Les informations recueillies sur le passé du contrevenant sont : les condamnations pour violence conjugale, les arrestations pour voies de fait, les menaces, les traitements pour violence conjugale, l'abus de drogues ou d'alcool, les ordonnances de la cour, l'utilisation d'une arme pour commettre un crime, la présence des enfants pendant les épisodes de violence conjugale, l'emploi et la séparation d'avec la victime dans les six derniers mois.

Le B-SAFER (Brief Spousal Assault Form for the Evaluation of Risk) a été développé par Kropp et Hart (2005). Il s'agit d'un questionnaire de dépistage destiné aux policiers; cet instrument est une version abrégée du SARA. L'objectif est de se prémunir d'une stratégie de gestion du risque (permettant la surveillance, le contrôle ou la supervision, la prédiction et le traitement, l'élaboration d'un plan de sécurité pour la victime). À partir des réponses de la victime, l'évaluateur se fait une opinion sur le risque futur de comportements de violence conjugale, de la menace ainsi que de l'imminence que constitue cette violence. Le questionnaire administré à la victime comporte 12 questions et il y a deux sections. D'une part, une section portant sur la violence conjugale (la fréquence, les menaces, l'escalade, la violation des ordonnances de la cour et les attitudes négatives) et d'autre part, la section portant sur l'adaptation psychosociale (les comportements antisociaux, les difficultés relationnelles intimes, les difficultés professionnelles, l'abus de substances et les problèmes de santé mentale). Les auteurs soulignent que ce questionnaire ne requiert pas de connaissance particulière de notions de psychologie et qu'il présente une bonne validité. Il y a toutefois certaines critiques entourant la source d'information car il y a une entrevue uniquement avec la victime ; les auteurs mentionnent que la personne doit « lire dans les pensées » de son ex-conjoint pour répondre à certaines questions.

Le modèle du Processus de domination conjugale (PDC) a été développé en 1995 par l'équipe de la Séjournelle (Bouchard, & Tremblay, 2008). D'après ce modèle, la violence conjugale est un processus interactif et évolutif où interagissent une personne dominante, une personne soumise aux tentatives de domination et des réseaux sociaux qui constituent l'environnement de la dyade dominant/dominé. Ce modèle est décrit dans un chapitre du livre Violence faites aux femmes (2008). Toutefois, nous n'avons trouvé aucune autre publication scientifique portant sur ce modèle.

HOMICIDE CONJUGAL

Peu de chercheurs proposent des grilles ou échelles d'évaluation du risque d'homicide conjugal. Tout d'abord, en 1995, Campbell a répertorié des facteurs de risque d'homicide conjugal identifiés par des femmes vivant en maison d'hébergement étant donné la violence conjugale. Ces facteurs sont : l'achat d'arme à feu, l'utilisation d'une arme dans les incidents de violence conjugale antérieure, les menaces avec une arme, les menaces de mort, les blessures graves dans les incidents de violence conjugale antérieure, les menaces de suicide,

l'abus d'alcool et de drogues, la violence sexuelle (sexualité forcée) et la présence de traits obsessionnels, de jalousie ou dominance extrême chez le conjoint. À partir de ces facteurs de risque, Campbell (1995) a développé la Danger Assessment Scale (DAS). Il s'agit d'une échelle qui se divise en deux sections. La première section porte sur la rétrospective de la violence vécue dans la dernière année; la victime doit indiquer les jours où la violence conjugale a eu lieu et la sévérité de cette violence. La deuxième section inclut des items auxquels la victime doit répondre par oui ou non; il s'agit de questions associées aux facteurs de risque associés à l'homicide conjugal (arme à feu, consommation alcool ou drogues, etc.). Goodman, Dutton et Bennett (2000) soulignent que le DAS contribue à prédire la présence de violence conjugale grave à court terme, tandis que Weisz, Tolman et Saunders (2000) indiquent que cette échelle peut prédire la violence conjugale future. Toutefois, avec le DAS, seule la perception de la victime est interrogée par l'évaluateur.

Pour leur part, Rondeau, Lindsay, Lemire, Brochu, Brodeur et Drouin (2002) ont élaboré une typologie des situations de violence conjugale à haut risque de létalité à partir d'entrevues effectuées auprès d'intervenants (milieu pénal et psychosocial) et de victimes de violence conjugale. Les auteurs mentionnent qu'il y a des incidents de violence comportant un danger imminent, à court-moyen terme ou persistant à long terme. Tout d'abord, les incidents comportant un danger imminent sont ceux dans lesquels il y a proximité entre la victime et l'agresseur, avec un incident de violence conjugale en cours et un projet homicide chez l'agresseur. Quant aux incidents comportant un danger à court ou moyen terme, il y aurait présence de fantasmes homicide chez l'agresseur, des menaces de mort et des antécédents de violence conjugale physique contre la victime, ainsi que séparation conjugale ou procédure pour la garde légale des enfants. Enfin, pour les incidents comportant un danger persistant à long terme, il y aurait proximité entre l'agresseur et la victime (cohabitation) ainsi que des antécédents criminels chez l'agresseur. Il est à noter que cette typologie a été développée à partir de la perception d'intervenants et de victimes de violence conjugale.

Drouin et Drolet (2004) ont proposé une grille d'imminence du danger à partir de la typologie développée par Rondeau et al. (2002) et des facteurs de risque d'homicide conjugal identifiés par Campbell (1995). Cette grille contient les trois types d'incidents (danger imminent, à court-moyen terme et persistant) accompagnés de leur définition (points de repère) ainsi que des pistes d'intervention. Par exemple, pour la personne qui se retrouve face à un danger imminent, il est suggéré d'offrir un secours immédiat à cette personne. Lorsqu'une femme est face à un danger à court ou moyen terme, il est recommandé de bien évaluer le risque et d'élaborer un scénario de protection.

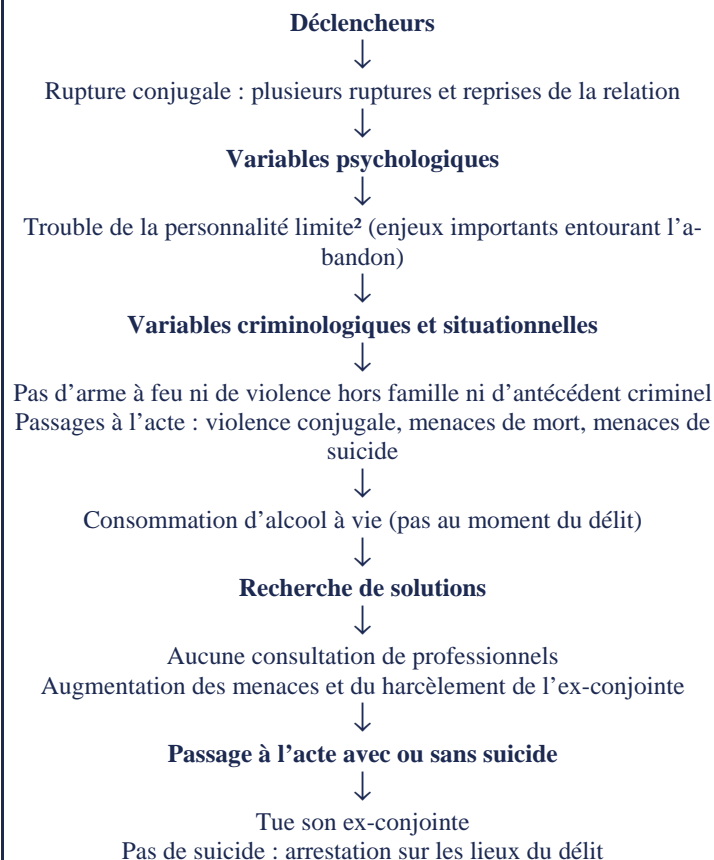
CONCLUSION

Suite à l'identification des facteurs de risque de violence et d'homicide conjugal, une première question s'impose : est-ce possible de distinguer les facteurs spécifiques à la violence conjugale de ceux reliés à l'homicide conjugal (violence physique grave ou décès de la victime)? À notre connaissance, il n'y a pas de conclusion claire à ce sujet. De plus, une deuxième question se pose : dans l'élaboration d'un outil, en plus de faire une entrevue avec la victime, est-ce qu'une entrevue avec l'agresseur serait nécessaire? Le SARA est le seul instrument dans lequel il y a une entrevue avec l'agresseur et la victime. Enfin, nous croyons à la pertinence de joindre de manière plus claire un cadre théorique aux études empiriques retrouvées dans la littérature. Dutton (1996, 2007) a déjà proposé un cadre théorique psychodynamique.

Un modèle permettant l'élaboration d'un outil est présentement en cours de développement à partir de nos travaux (Lefebvre, 2006; Léveillé, & Lefebvre, 2008; Léveillé, Lefebvre, & Marleau, 2009; Léveillé, Marleau, & Dubé, 2007). Ainsi, nous proposons une réflexion quant aux liens entre les facteurs de risque (incluant les déclencheurs, les variables psychologiques, criminologiques et situationnelles) et la recherche de solutions par l'individu à risque de passer à l'acte. Selon nos travaux, un déclencheur est d'abord présent, souvent une perte amoureuse ou de statut social. Le risque de passage à l'acte augmente lorsque ce déclencheur est présent chez un individu qui présente certaines fragilités au niveau de la personnalité (symptômes dépressifs ou troubles de la personnalité). Les enjeux entourant l'abandon sont particulièrement présents chez les individus ayant un trouble de la personnalité limite. De plus, l'angoisse d'abandon est souvent un moteur du passage à l'acte dans le couple. Ensuite, certaines variables criminologiques et situationnelles pourraient être présentes dans la vie de l'individu, telles que l'accès à une arme à feu, la violence conjugale ou familiale, les antécédents criminels, la consommation abusive d'alcool et de drogues. Suite à un déclencheur, tel qu'une rupture amoureuse, la personne recherche une solution face aux tensions internes (ex. : angoisse d'abandon) et externes (ex. : départ de la conjointe). Certains individus vont consulter un professionnel, d'autres non. Certains hommes vont augmenter le contrôle (menaces, harcèlement) pour éviter la séparation; il s'agit d'une solution « inadaptée » pour régler le problème. Enfin, le passage à l'acte est la solution « ultime » pour réduire les tensions internes. Voici l'exemple, dans l'encadré qui suit, d'un homme (cas clinique de M.L.) qui a fait un homicide conjugal (uxoricide).

Modèle proposé :

Cas clinique M.L. (homme de 40 ans)



Ce travail est certes exploratoire, toutefois, nous croyons que l'arrimage entre les résultats de recherche avec un cadre théorique bien défini pourra grandement contribuer à une meilleure prévention de ces drames familiaux. Le modèle présenté et la collaboration avec les milieux de pratique nous conduira sous peu à l'élaboration d'un outil préventif.

RÉFÉRENCE

- Allen, N.H. (1980). *Homicide: Perspectives on prevention*. New York: Human Sciences Press.
- American Psychiatric Association (2003). *DSM-IV-TR: Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Paris : Masson.
- Bénézech, M. (1987). La perte d'objet en clinique criminologique ou la passion selon Werther. *Annales Médico-Psychologiques*, 145, 329-339.
- Bouchard, M. & Tremblay, D. (2008). Le processus de domination conjugale : un modèle interactif et évolutif. In Arcand, S., Damant, D., Gravel, S., & Harper, É. (eds). *Violences faites aux femmes* (pp.399-406). Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Brunet, L. (1999). *L'expertise psycholégale : balises méthodologiques et déontologiques*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Campbell, J.C. (1995). Prediction of homicide of and by battered women. In Campbell, J.C. (Ed), *Assessing dangerousness : Violence by sexual offenders, batterers and child abusers* (pp.96-113). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Dauvergne, M. & Li, G. (2006). L'homicide au Canada, 2005. *Juristat*, 26, 1-25.
- De Greef, E. (1973). *Amour et crimes d'amour*. Charles Dessart : Bruxelles.
- Drouin, C. & Drolet, J. (2004). *Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe. Guide d'intervention*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et faite aux femmes (CRI-VIFF).
- Dutton, D.G. (1996). *De la violence dans le couple*. Paris : Bayard Éditions.
- Dutton, D. G. (2006). Risk assessment. In Dutton, D. G. (Ed). *Rethinking domestic violence* (pp.273-287). Vancouver: UBC Press.
- Dutton, D. G. (2007). *The abusive personality: Violence and control in intimate relationships*. New York: Guilford Press.
- Dutton, D. G. & Kropp, P. R. (2000). A review of domestic violence risk instruments. *Trauma, Violence and abuse*, 1, 171-181.
- Frigon, S. (1996). Homicide conjugal, représentations et discours: contrôle, légitime défense et amour. *Criminologie*, 29, 3-9.
- Goodman, L.A., Dutton, M.A. & Bennett, L. (2000). Predicting repeat abuse among arrested batterers : Use of the Danger Assesment Scale in the criminal justice system. *Journal of Interpersonal Violence*, 15, 75-90.
- Gouvernement du Québec (1995). *Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*. Politique d'intervention en matière de violence conjugale.
- Kropp, P.R. & Hart, S. (2000). The Spousal Assault Risk Assessment (SARA) guide: Reliability and validity in adult male offenders. *Law and Human Behavior*, 24, 101-118.
- Kropp, P. R. & Hart, S. (2005). *The B-Safer Manual*. Toronto : Multi-Health Systems.
- Lagache, D. (1997). *La jalousie amoureuse*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Lefebvre, J. (2006). *Uxoricide et violence conjugale : comparaison de deux groupes d'hommes à partir de variables situationnelles et psychologiques*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières.

² Le trouble de la personnalité limite se caractérise par l'instabilité de l'humeur, des relations interpersonnelles et de l'image de soi-même apparaissant au début de l'âge adulte et présent dans des contextes divers (American Psychiatric Association, 2003).

- Léveillé, S. & Lefebvre, J. (2008). L'autodestruction des hommes qui font de la violence conjugale (étude exploratoire). *Actes du colloque de l'Acfas organisé par l'équipe Masculinités et Société du CRI-VIFF intitulé Les réalités masculines : comprendre et intervenir* (sous la direction de J.Lindsay et S. Genest Dufault).
- Léveillé, S. & Lefebvre, J. (2008). *Étude des homicides intrafamiliaux commis par des personnes souffrant d'un trouble mental*. Rapport de recherche: Ministère de la santé et des services sociaux et Ministère de la sécurité publique, Gouvernement du Québec.
- Léveillé S., Lefebvre J. & Marleau, J. D. (2009). Profil psychosocial des familles des commis au Québec-1986 à 2000. *Annales Médico-Psychologiques*, 67 (8), 591-596.
- Léveillé, S., Marleau, J. & Dubé, M. (2007). Filicide : A comparison by sex and presence or absence of self-destructive behavior. *Journal of Family Violence*, 22, 287-295.
- McKee GR, Shea SJ, Mogy RB. & Holden CE. (2001). MMPI-2 profiles of filicidal, mariticial, and homicidal women. *Journal of Clinical Psychology*, 57, 367-374.
- Niobey, G., Larousse, P., Lagané, R. & Guilbert, L. (1978). *Grand Larousse de la langue française*. Paris : Larousse.
- Rondeau, G., Lindsay, J., Lemire, G., Brochu, S., Brodeur, N. & Drouin, C. (2002). *Gestion des situations de violence conjugale à haut risque de léthalité. Synthèse des résultats de recherche*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et faite aux femmes (CRI-VIFF).
- Villaggi, J.P. (2001). *L'évaluation psychologique dans le contexte légal : sources et commentaires*. Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Weisz, A.N., Tolman, R.M. & Saunders, D.G. (2000). Assessing the risk of severe domestic violence: The importance of survivors' predictions. *Journal of Interpersonal Violence*, 15, 75-90.
- Williams, K.R. & Houghton, A.B. (2004). Assessing the risk of re-offending: A validation study. *Law and Human Behavior*, 28, 437-452.

Adresser toute correspondance à :

Madame Suzanne Léveillé
 Téléphone : (819) 376-5011 (poste 3519)
 Télécopieur : (819) 376-5195
 Courriel :suzanne.leveillee@uqtr.ca

* Une subvention du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) a permis l'engagement d'une assistante de recherche dans le cadre de ce travail.

Synthèse rédigée par
Suzanne Léveillé, Ph.D., professeure¹, chercheuse associée au GREDEF²
et au CRI-VIFF³
Julie Lefebvre, Ph.D., professeure¹ et chercheuse associée au GREDEF²

¹ Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, C. P. 500, Trois-Rivières (Québec), Canada, G9A 5H7

² Groupe de recherche en développement de l'enfant et de sa famille, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie, C. P. 500, Trois-Rivières (Québec), Canada, G9A 5H7

³ Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), Université de Montréal, C.P.6128, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7